



Paris, le 23 mai 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
signe la Charte «Conférence des Grandes Ecoles/Handicap »*

Lors de l'assemblée générale de la Conférence des Grandes Ecoles, le 23 mai 2008,

la charte «Conférence des Grandes Ecoles/Handicap »

a été signée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie PECRESSE, et le président de la CGE, Christian MARGARIA.

Seront aussi co-signataires de la charte Xavier BERTRAND ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et Valérie LETARD, secrétaire d'Etat chargée des Solidarités.

Étaient également présents à la signature :

- les **organismes partenaires** impliqués dans l'insertion des handicapés : Hanploi, Droit au Savoir, ONI SEP - Revue Réadaptation, la Mutuelle des Etudiants (LMDE), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), le Comité national pour la Promotion sociale des Aveugles (CNPSA), le Conseil national des représentants des personnes handicapées (CNRPH),
- **des représentants des missions Handicap des entreprises** (Thalès, IBM, Alcatel...) qui participent activement aux travaux du groupe Handicap de la CGE.

La ministre a souligné les **aspects novateurs de la charte CGE**, qui s'inscrit dans l'esprit de la Loi de 2005 sur l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, à savoir :

- qu'elle concerne non seulement l'accès à la **formation mais aussi l'insertion professionnelle**, en liaison avec les entreprises et l'APEC,
- qu'elle prévoit des **actions de sensibilisation, dans les collèges et les lycées**, des élèves en situation de handicap, et la diffusion de l'information sur les possibilités d'accès à la formation et les perspectives d'insertion professionnelle.

La ministre a rappelé l'objectif d'accueillir 1.000 étudiants handicapés supplémentaires par an dans l'enseignement supérieur.

La charte CGE-Handicap engage les grandes écoles à :

- favoriser leur accès aux étudiants en situation de handicap,
- augmenter les entrées en formation des étudiants en situation de handicap par la voie de l'alternance ou de l'apprentissage lorsque cette possibilité existe,
- sensibiliser les directeurs d'établissements, les personnels et l'ensemble des étudiants sur les différents modes d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et aux obligations issues de la loi sur le handicap du 11 février 2005,
- encourager l'implication de tous les responsables des grandes écoles dans le dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap, par la désignation d'un référent,
- faciliter les actions de mise en situation professionnelle des étudiants en situation de handicap tout au long de leur parcours, c'est-à-dire aussi bien niveau des stages que de l'emploi,
- améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap.

Contacts : Karima CHELBI, Noir sur Blanc (tél : 01.41.43.72.74 – mél : kchelbi@noirsurblanc.com)
Frédéric BIDINGER, Conférence des Grandes Ecoles (tél : 01.46.34.53.02 –
mél : frederic.bidinger@ensmp.fr)